# EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

(Art R414-23 – I à III du code de l'environnement)



Coordonnées du porteur de projet :

WESCO Route de Cholet 79140 Cerizay

Commune et département du projet :

Cerizay (79)

Adresse:

Route de Cholet 79140 Cerizay

Contact : M. Bertrand Vigneron, en sa qualité de Président

Nom du projet :

Extension d'un entrepôt

## **PREAMBULE**

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 met en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, liste de la Préfecture Maritime Atlantique et 2 listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe 1 du présent formulaire.

	Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée
×	Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :
	☑ Liste nationale : item n°4
	☐ Liste Préfecture Maritime Atlantique : item n°
	☐ Liste locale 1er décret : item n°
	☐ Liste locale 2e décret : item n°

## ETAPE 1 Mon projet et NATURA 2000

## Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

### a. Nature du projet

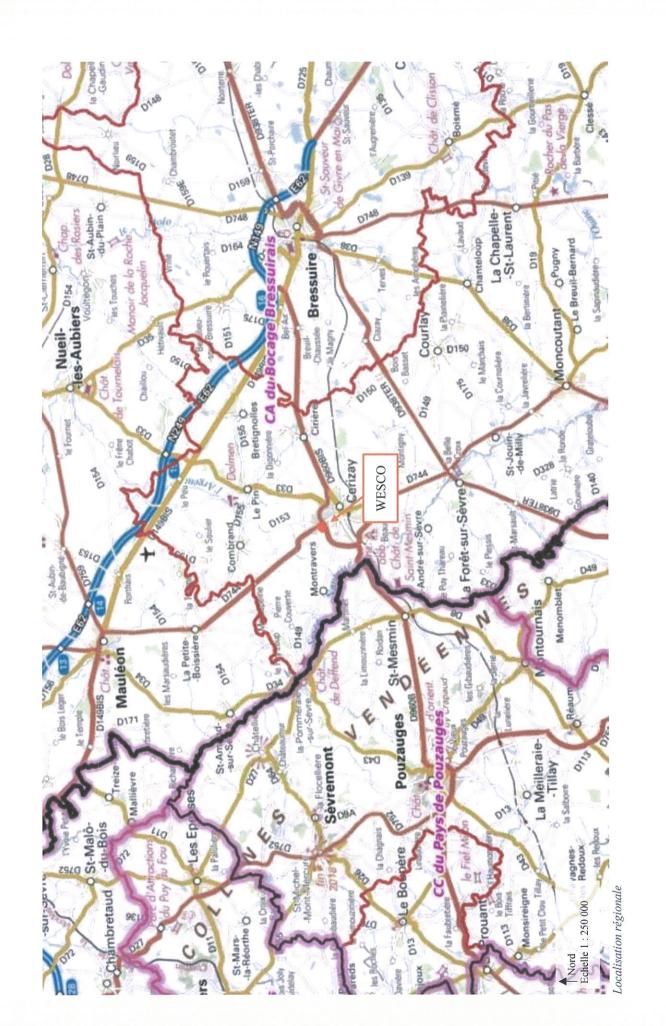
Le projet consiste en la création d'un entrepôt pour la société Wesco. Cet entrepôt sera une extension du site existant et permettra de stocker des produits dédiés aux enfants.

Le projet sera soumis à enregistrement au titre de la réglementation ICPE sous la rubrique 1510. Le volume d'entrepôt de l'extension est de 133 460 m³.

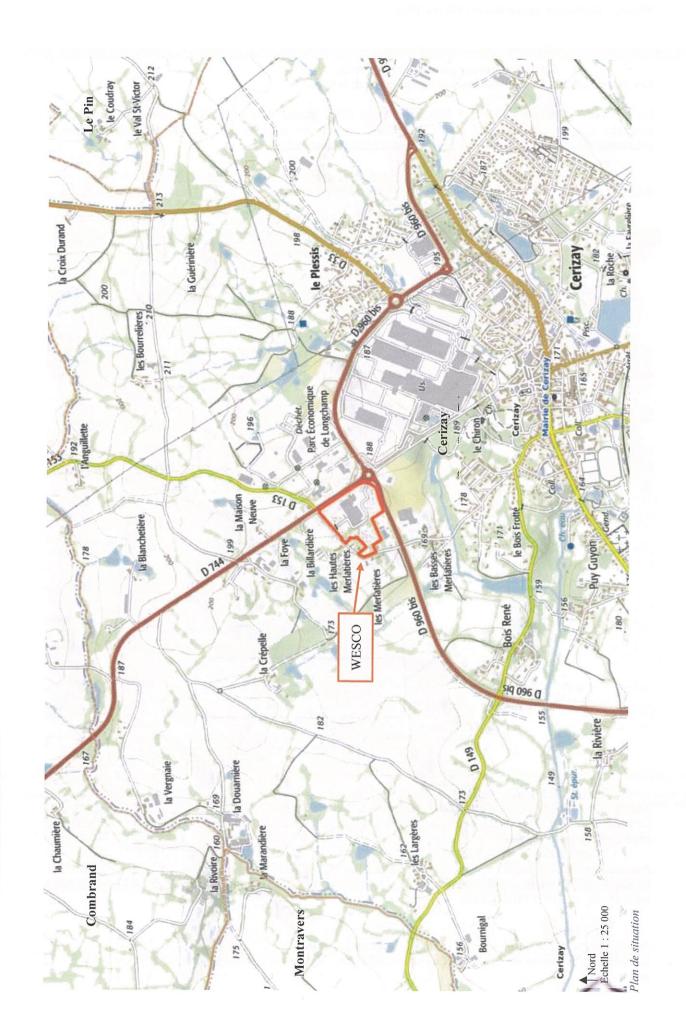
Le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Il est concerné par la rubrique suivante : 2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol.

### b. Localisation et cartographie

Le projet est réalisé sur la commune de Cerizay, dans le département des Deux-Sèvres (79).



Wesco - Evaluation des incidences Natura 2000



Wesco - Evaluation des incidences Natura 2000

#### c. Liste des zonages protégés à proximité

Les richesses naturelles sont notamment répertoriées par la DREAL.

Un périmètre d'étude éloigné de 5 kilomètres a été défini autour du projet. Au-delà de cette distance, on considère que le présent projet n'aura pas d'incidence sur les zonages protégés. Ce paragraphe présente uniquement les zonages présents au sein de ce périmètre d'étude éloigné.

## - Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de Type 1 Aucune zone de ce type n'est repérée dans le périmètre d'étude éloigné.

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de Type 2 :

Identifiant	Nom	Distance du projet
520616288	Collines Vendéennes, Vallée De La Sèvre Nantaise	2,4 km à l'ouest
Rambaum DIS4	tinière 300 Combrand 1.2 Dolla	A STATE OF THE STA
la Doutière orinière de la Contraction	les Ecorcina  Ja Girouardière  208  La Machèrie  Ja Fove  Montapeine  Ja Fove	Le Pin DISS
TOuvrardiere Logis du Vieux Déffend	Vieux la Marjonnette la Vernière la Marjonnette la Vernière Verniè	La Digionnière Les Basses Rimbretières Rimbre
du Deffs	tnière anla Filolière fa shoquelinière 0,4  Montravers	la Tutierie du Vernaut  Le Chiteries  Le Chiteries  Le Chiteries
La Chemiland	180 Martinet la Regione la Region la	Cerizay  197  To Vanyaétre  La Louisière  Or 30 la Bi
snoonidees ta tie Roden In Rocke Gastevan	Te Crand Appel Voisin Is Visible Coate	la Marvallière  D149  Le Plessis  Jo Laimière  D936
ovens o	La Sèvre Na	antaise formerate 174 Thursday of Ecole do la Tour Nivelli Aurolini
G Carden	la Bleure la Bothere Str-Sèvre 0,6	Echelle 1: 100 000

#### - Natura 2000 Directive Habitats

Aucune zone de ce type n'est repérée dans le périmètre d'étude éloigné.

Le site Natura 2000 Directive Habitats le plus proche est à 28 km au sud du site, il s'agit du Bassin du Thouet amont, référencé FR5400442.

### - Natura 2000 Directive Oiseaux

Aucune zone de ce type n'est repérée à proximité du site.

Le site Natura 2000 Directive Oiseaux le plus proche est à 41 km au sud du site, il s'agit du Plaine de Niort Nord-Ouest, référencé FR5412013.

#### Synthèse

Aucun de ces inventaires n'est situé sur ou en partie sur le site du projet.

La zone la plus proche est celle liée Collines Vendéennes, Vallée De La Sèvre Nantaise à 2,4 km à l'ouest du terrain.

#### d. Etendue du projet

Le terrain de la société Wesco a une superficie de 61 025 m².

## e. Rejets dans le milieu naturel

## EAUX PLUVIALES (EP)

Les EP seront prétraitées par séparateur hydrocarbures et temporisées avant rejet dans le réseau public.

## EAUX USEES (EU)

Le terrain du projet est raccordé au réseau public d'eaux usées. Le rejet de ces eaux sera dissocié du rejet des eaux pluviales. Les eaux usées seront traitées par la station d'épuration communale.

### **REJETS ATMOSPHERIQUES**

Les seuls rejets atmosphériques seront liés à la circulation présente sur le site.

L'impact du projet en termes de rejets atmosphériques sera négligeable.

#### 2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

#### ☑ Rejets dans le milieu aquatique

Les eaux pluviales seront prétraitées et temporisées avant rejet dans le réseau public. Les rejets ne seront pas pollués.

#### □ Prélèvements d'eau

Aucun prélèvement dans le milieu naturel, l'alimentation en eau potable se fait via le réseau de la ville.

- □ Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)
- □ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

#### □ Poussières, vibrations

En cas de poussières observées en phase chantier, un arrosage des sols sera réalisé.

#### ☑ Pollutions possibles

La pollution chronique résulte, après aménagement de la voirie, du ruissellement des eaux de pluie en provenance des zones de voiries. Les polluants principaux sont les hydrocarbures, les poussières de pneus, les métaux lourds et les MES.

L'imperméabilisation de l'ensemble des voiries permet d'éviter l'infiltration dans le sol, et protège donc le milieu naturel de tout produit accidentellement répandu. Du fait de la nature du projet, et de la faible circulation sur la zone cette pollution reste négligeable.

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

En fonctionnement normal, du fait de l'utilisation future du site, et des rejets non pollués, la zone d'influence est estimée similaire à la zone d'étude.

## **Conclusions ETAPE 1**

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000. ☑ Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales »

□ Oui. Il est nécessaire de compléter les parties suivantes

## Conclusions générales

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il toujours susceptible d'avoir des effets significatifs dommageables pendant ou après sa réalisation, ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?

☑ NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur

□ OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre (voir le guide méthodologique). Le projet ne pourra être autorisé que sous réserve de respecter des conditions particulières. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A: Cerizay

Le: 23/11/21

Cachet et signature :

Wesco.
Route de Cholet - CS 8018

79141 CERIZAY Cedex Tél 05.49.72.86.56